

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de la Vendée**
Monsieur Le Préfet
19 rue Montesquieu
BP 60827
85021 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Pôle Entreprises
Attractivité des Territoires

Dossier suivi par : Anita MENEUX
Tél : 02 51 45 32 23
anita.meneux@vendee.cci.fr

La Roche-sur-Yon, le 21 septembre 2015

Nos Réf : AM/SB - 080/2015

Objet : Avis sur le PPRL « Pays de Monts »

Monsieur le Préfet,

Par courrier reçu le 29 juillet dernier, vous sollicitez l'avis de la CCI Vendée sur le projet du Plan de Prévention des Risques Littoraux du Pays de Monts.

Le PPRL du Pays de Monts concerne les communes suivantes : Brétignolles-sur-Mer, Le Fenouiller, Notre-Dame-de-Monts, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Hilaire-de-Riez et Saint-Jean-de-Monts.

Le territoire du Pays de Monts est un territoire qui bénéficie certes d'une croissance démographique, mais où la croissance économique est stoppée comme l'attestent les quelques chiffres suivants :

		1999	2012	Evolution 1999/2012
POPULATION	Pays de Monts	29 871	37 042	+ 24 %
	<i>Vendée</i>	<i>539 664</i>	<i>648 901</i>	<i>+ 20 %</i>
<i>Source : INSEE</i>				

		1999	2012	Evolution 1999/2012
Résidences principales	Pays de Monts	13 529	17 929	+ 33 %
	<i>Vendée</i>	<i>214 921</i>	<i>279 239</i>	<i>+ 30 %</i>
<i>Source : INSEE</i>				

		2009	2014	Evolution 2009/2014
EMPLOIS SALARIÉS	Pays de Monts	9 100	8 925	- 2 %
	<i>Vendée</i>	<i>164 494</i>	<i>167 908</i>	<i>+ 2 %</i>
<i>Source : ACOSS URSSAF</i>				

.../...

D'une manière générale, la CCI de la Vendée partage les principaux objectifs inscrits dans le PPRL en faveur du renforcement de la sécurité de la population et de réduction à terme des coûts des dommages liés à l'inondation. La CCI Vendée est soucieuse de la sécurité de la population et nous pensons qu'il serait bon de s'inspirer des travaux et des éléments de sécurité d'un pays comme la Hollande.

Néanmoins, nous souhaiterions que le PPRL prône davantage un équilibre entre la protection des populations et la poursuite du développement économique.

Sur le Pays de Monts, la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie est particulièrement touchée. En effet, l'avenue Maurice Perray qui compte notamment une vingtaine de commerces, cafés, restaurants, est en zone rouge. Nous notons également qu'une partie du centre-ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie est en zone bleue, ainsi que le secteur qui accueille les Halles de la Vie.

Les zonages définis aujourd'hui dans le PPRL peuvent représenter un frein au développement économique du territoire. Les entreprises situées par exemple sur l'avenue Maurice Perray, en zone rouge, vont se trouver bloquées dans leur développement avec notamment l'interdiction de « constructions nouvelles et extensions ».

En outre, la transmission des entreprises en place sera impactée : le fait d'être « en zone rouge » ou même « zone bleue » entrainera automatiquement une moins value et sans nul doute des difficultés pour trouver un repreneur.

Enfin, dans un contexte où l'INSEE prévoit l'arrivée de 240 000 habitants supplémentaires en Vendée d'ici 2040, plusieurs communes vont être confrontées à des difficultés pour définir des zones futures d'habitat. Or, la venue de population supplémentaire sur un territoire est une donnée essentielle pour le développement des entreprises et le maintien d'un certain nombre de services publics (écoles, ...).

La CCI de la Vendée souhaite vivement que les zonages définis dans le PPRL, opposables aux documents d'urbanisme de rang inférieur, ne figent pas tout développement de l'habitat (clientèle potentielle pour les entreprises) et des entreprises. Selon nous, il est important de concilier la prise en compte du risque et la pérennisation des activités économiques existantes ainsi que la mise en place des conditions nécessaires pour la poursuite du développement économique.

.../...

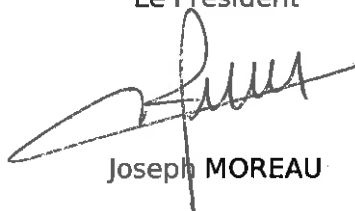
La CCI de la Vendée demande la possibilité de revoir les éléments suivants :

- **Pour l'ensemble des entreprises localisées dans des zones rouges** (avenue Maurice Perray à Saint-Gilles-Croix-de-Vie notamment), **ainsi qu'en zone bleue**, leur laisser la possibilité de continuer à se développer, en limitant le plus faiblement possible les contraintes et donc les surcoûts engendrés inévitablement pour l'entreprise.
- Prendre en compte dans la définition des zonages, les projets de renforcement de la protection des populations définis dans le **PAPI** (entretien et renforcement des digues, ...).

Pour l'ensemble de ces raisons, la CCI de la Vendée émet un avis défavorable sur le PPRL du Pays de Monts.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président



Joseph MOREAU